

ARCHIVES MUNICIPALES

La page dédiée aux Archives municipales en ligne.



—// ARCHIVES MUNICIPALES

Les Archives municipales conservent la mémoire de l'administration municipale, d'archives privées des familles, d'associations et d'entreprises locales.

// [Son historique](#) (PDF)

// Ses missions :

Collecter : Les Archives municipales sélectionnent et prennent en charge les documents de l'administration et de ses établissements publics. Elles accueillent et traitent avec la même attention les archives privées provenant des associations, des entreprises et des particuliers qui ont un intérêt local significatif.

Classer : Le personnel des Archives trie, classe et cote selon des normes, les documents reçus afin d'élaborer des instruments de recherche (inventaires, répertoires, fichiers et bases de données), outils indispensables pour orienter le lecteur et leur faciliter l'accès aux fonds et aux informations.

Conserver : Les archives sont précieuses et fragiles : elles nécessitent d'être conservées dans des magasins climatisés où la température et le taux d'humidité sont constamment surveillés. Les documents les plus dégradés sont restaurés, les plus fragiles et les plus consultés sont numérisés.

Communiquer : La communication des archives au public justifie leur classement et leur conservation. Cette communication s'effectue grâce à l'accès aux archives de tous les publics et selon les délais autorisés. Les actions de valorisation du patrimoine archivistique font appel à toutes les formes d'expression et de partenariats disponibles comme la Revue d'histoire de Fontainebleau et sa région.

—// MODALITÉS D'ACCÈS AUX ARCHIVES

Les modalités d'accès réglementaire aux archives sont en ligne sur [France archives](#) ↗ :

// Par une consultation sur place dans une salle de lecture, en suivant le règlement intérieur de consultation et si le document le permet (état de conservation, communicabilité, cotation) ;

// Par la délivrance d'une copie au frais du demandeur selon l'état du document ;

// Par l'envoi par message électronique, si le document existe déjà sous format électronique ;

// Ou par publication en ligne (site Internet).

Si la demande porte sur un volume important de documents, l'administration n'est pas tenue de répondre. La mesure « silence vaut accord » n'est pas appliquée par les institutions archivistiques, ni d'effectuer des recherches à la place des lecteurs/demandeurs. Dans certains cas, l'administration peut demander un aménagement des conditions d'accès.

-// CONSULTATION AUX ARCHIVES MUNICIPALES

Les archives municipales sont consultables, uniquement sur rendez-vous, en salle de lecture, située dans l'Hôtel de Ville de Fontainebleau, aux horaires suivants : le jeudi de 13h30 à 16h30.

Les séances en salle de lecture et la communication des archives sont soumises au respect du règlement de salle de lecture :

// [Consulter le règlement de la salle de lecture](#) (PDF),

// [Les délais de communicabilité](#) (PDF).

-// FONDS DES ARCHIVES MUNICIPALES

// [Répertoire numérique des archives anciennes](#) (PDF)

// [Répertoire numérique des registres de délibérations](#) (PDF)

// [Liste des Maires](#) (PDF)

-// CONSULTER EN LIGNE

// Cliquez sur le [formulaire de recherche](#) : recherche dans les archives numérisées.

// [Mode d'emploi](#) et [accès rapide](#) pour les recherches (PDF).

-// CONTACT

// Archives municipales de Fontainebleau, Hôtel de ville, 40 rue Grande, 77300 Fontainebleau.

// Téléphone : 01 60 74 64 23

// Mail : archivesmunicipales@fontainebleau.fr

-// LIENS

// **Médiathèque municipale** : mediatheque.fontainebleau.fr

// **Revue d'histoire de la ville de Fontainebleau et sa région** : www.revue-histoire-fontainebleau.fr

// **Archives Nationales** : www.archivesnationales.culture.gouv.fr ↗

// **Archives de la défense** : archives.defense.gouv.fr ↗

// **Archives diplomatiques et des affaires étrangères** : www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/ ↗

// **Direction générale des patrimoines, Service interministériel des archives de France** : francearchives.gouv.fr ↗

// **Archives départementales de Seine-et-Marne** : archives.seine-et-marne.fr ↗

// LOCALISER //

